



**Règlement communal - Ville de Grevenmacher
Fixation d'un tarif pour frais de participation à la foire aux vins.**

En séance du 11 février 2022 le conseil communal de la Ville de Grevenmacher a fixé le tarif pour frais de participation à la foire aux vins.

Ladite délibération a été approuvée par décision ministérielle du 1^{er} mars 2022 et publiée en due forme.

